**Paris: Le 25 septembre 2016, quels arrondissements concernés lors de la Journée sans voitures?**

Si la deuxième journée sans voiture de Paris est officiellement fixée au 25 septembre prochain depuis quelques semaines, le périmètre «sans voitures» restait encore inconnu des Franciliens. Il vient d’être annoncé par nos confrères du *JDD*. Selon la Ville de Paris, la zone piétonnisée de cette deuxième édition de ville sans voitures, qui se tiendra de 11 heures à 18 heures, a été «multipliée par trois» par rapport à l’an dernier.

## 38 km2, soit 45 % du territoire parisien

«Le périmètre couvrira 38 km2, soit 45 % du territoire parisien. Environ 650 km de linéaire de voiries seront réservés aux piétons, cyclistes et rollers. Et surtout, les 20 arrondissements de la capitale seront concernés, partiellement ou en totalité», a précisé à nos confrères du *Journal du Dimanche*, Christophe Najdovski, maire adjoint chargé des déplacements.

Le préfet de police, qui coordonne la journée sans voitures avec la mairie de Paris, a exigé que les gares parisiennes – Austerlitz, Montparnasse, Saint-Lazare, gares du Nord et de l’Est – soient sorties du dispositif, ainsi que certains hôpitaux, car leur participation à cette journée se révélerait «trop coûteuse», notamment en moyens humains.

**>> A lire aussi : Journée sans voiture à Paris: Cyclistes conquis, selfies sur le bitume et conducteurs perdus**

L’an passé, seul l’hypercentre de la capitale, ainsi que quelques enclaves (Champs-Élysées, Montmartre, canal Saint-Martin, Mouffetard…) avaient été transformés en zone piétonne. Cette fois, la frontière a été repoussée à l’ouest jusqu’à l’Étoile (où il sera toujours possible de circuler), avec les avenues Kléber (16e) et Wagram (17e) comme limite ; jusqu’à la rue Ordener et le quartier du Poteau (18e), au nord ; les rues de Crimée (19e), des Pyrénées (20e), le boulevard de Picpus et l’avenue Daumesnil (12e), à l’est ; les boulevards de l’Hôpital, Auguste-Blanqui (13e), Saint-Jacques (14e), Pasteur, Garibaldi et Grenelle (15e), au sud. Quant aux bois de Boulogne et de Vincennes, ils ne seront piétonnisés que sur les zones habituelles de l’opération «Paris respire», alors qu’ils l’étaient entièrement en septembre 2015.

## Un non-respect des consignes passible d’une amende entre 22 et 75 euros

Près de 800 personnes seront mobilisées pour bloquer les rues, détourner ou verbaliser les contrevenants : la préfecture prévoit 200 policiers, la Ville une centaine d’agents municipaux, ainsi qu’environ 500 salariés de sociétés prestataires. Aucun véhicule à moteur – pas même deux-roues – ne sera le bienvenu. En revanche, de nombreuses dérogations seront accordées : bus, taxis, résidents, secours, soins à domicile, livraisons, approvisionnement des marchés, déménagements, camions poubelle, handicapés.

**>> A lire aussi : VIDEO. De plus en plus de conducteurs roulent sans assurance**

Pendant une journée et dans tout Paris, la vitesse sera limitée à 20 km/h. En cas de non-respect du dispositif, les conducteurs s’exposent à une amende pour une contravention de 2e classe, c’est-à-dire 22 € (amende minorée payée dans les trois jours), 35 € (amende forfaitaire) ou 75 € (amende majorée, après quarante-cinq jours).

## Au programme: animations culturelles, sportives et gastronomiques

A l’occasion de cette opération, une dizaine de rues devraient être «entièrement sanctuarisées», après concertation avec les différentes mairies d’arrondissement. Des animations gratuites – sportives, culturelles, gastronomiques, etc. – y seront proposées lors de cette journée. De même que des «balades insolites». Des «itinéraires protégés et balisés» relieront également plusieurs parcs et jardins, des Buttes-Chaumont au Père-Lachaise ou du Jardin des Plantes au Luxembourg, par exemple.